



Monsieur Bruno Le Maire  
Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique  
139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 6 juin 2023

***Objet : Projet de modernisation de l'imprimerie de billets de la Banque de France***

Monsieur le ministre,

Le projet **Refondation**, de modernisation de l'imprimerie de billets de la Banque de France, est une nouvelle fois suspendu à la décision du Conseil Général de l'Institution qui se réunira vendredi 9 juin pour décider de l'investissement correspondant, évalué à 220 millions d'euros, après plus de quatre ans d'hésitations et de reports successifs. L'indécision du Conseil Général à rééllement lancer le projet qui a pourtant été validé une première fois en 2018 a d'ores et déjà coûté des millions d'euros et fait peser un risque de souveraineté à la France et à l'Union européenne. Nous vous demandons d'intervenir pour mettre fin à l'inconséquence du Conseil Général.

Au sein de la zone euro, l'imprimerie de la Banque de France est le premier producteur public de billets euro. Vieille de près d'un siècle, organisée sur plusieurs étages, exiguë et située en pleine agglomération, l'usine est obsolète depuis plusieurs années. Les conditions de production et de travail y sont dégradées. L'incendie du 9 février 2022, qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques, en est l'éclatante démonstration.

En 2018, le Gouvernement de la Banque de France annonçait le lancement du projet Refondation, un investissement de plus de 200 millions d'euros pour construire une nouvelle usine, accolée à la papèterie de Vic le comte : un outil industriel intégré cohérent. Sans cette modernisation, l'imprimerie est condamnée.

Malheureusement, depuis 4 ans, les fonds n'ont toujours pas été débloqués et la Direction hésite à annuler le projet, reportant sans cesse la décision d'investir.

Tout d'abord, elle avait suspendu le lancement du projet, anticipant une baisse très forte de l'usage des billets qui ne s'est jamais produite. **La dernière enquête de la BCE sur le sujet est très claire : les billets et les pièces demeurent le principal instrument de paiement en volume et leur fonction de réserve de valeur explique la demande soutenue de monnaie fiduciaire à des fins d'épargne de précaution.** Bien que la préférence croissante pour la carte bancaire, en particulier pour le sans contact, ait été accentuée par la pandémie de la Covid-19 et que

l'usage transactionnel des espèces continue de décliner, les espèces restent le moyen de paiement privilégié, en nombre d'opérations de paiement, pour les achats du quotidien.

Ensuite, alors que les effectifs de l'imprimerie ont diminué de moitié au cours des quinze dernières années, la Direction prétend faire reposer sa décision sur l'acceptation par les imprimeurs du site de Chamalières d'un plan de compétitivité, qu'elle a rendu public en 2022 et que les élus du personnel ont fait expertiser. Il est à noter que l'écart entre le coût de revient du billet produit par la Banque de France et les imprimeurs privés se situe entre 17 et 20 % selon les coupures, alors qu'il était bien supérieur voici 10 ans. Notre imprimerie est de fait l'une des plus performantes du pôle public, et les efforts engagés par le Personnel des centres industriels depuis plus de 20 ans y ont concouru.

**Selon la Direction, son plan de compétitivité permettrait de réduire de 20 % les coûts de revient des billets à l'horizon 2028 :**

par la ré-internalisation de mélanges d'encre, ce que nous approuvons si l'organisation du travail est adaptée pour y parvenir ;

- par la diminution des frais généraux incluant la renégociation des divers contrats et des prix d'achat, ce qui serait pertinent à condition de ne pas limiter les stocks, notamment de pièces de rechange, ce qui pose des problèmes en termes de temps d'intervention sur panne machine ;
- par le développement du plan de charge, ce que nous approuvons. Celui-ci sera cependant conditionné à la fiabilisation de l'ensemble du processus de production pour lequel des réglages sont encore nécessaires, associés aux investissements et au bon dimensionnement des effectifs. Dans un contexte de très nombreux départs à la retraite du fait de la pyramide des âges, il faut notamment veiller à permettre la transmission de savoirs très spécifiques ;
- par la suppression d'un poste d'imprimeur sur quatre par machine dite « moderne », c'est-à-dire de 18 postes d'imprimeurs sur 130. Ce choix pourrait s'avérer désastreux quant à la santé des agents, par l'accroissement des troubles musculo-squelettiques et des risques psycho-sociaux déjà conséquents sur l'établissement, du fait de l'augmentation de la charge de travail. Les conséquences seraient l'augmentation de près des deux tiers des charges soulevées en préparation du papier.

Si nous approuvons certains éléments du plan de compétitivité, nous condamnons le chantage assumé de la Direction qui consiste à conditionner la réalisation du projet à l'acceptation par les salariés d'un « plan de compétitivité » dégradant leurs conditions de travail, qu'ils sont déterminés à défendre puisqu'ils font grève depuis le 2 décembre pour être entendus à ce sujet. **L'expertise diligentée par les élus du personnel est formelle, les 20% de réduction des coût de production seront atteints sans avoir à diminuer le nombre d'agents autour des machines du fait des gains de productivité liés à la nouvelle usine.** Le chantage à la dégradation des conditions de travail est donc irresponsable et met en péril le collectif de travail.

**À moyen terme, du projet Refondation dépend la souveraineté des pays de la zone euro en termes d'impression de billets.** Si faute d'investissement, le premier imprimeur public de billets venait à disparaître, cela aurait pour conséquence de mettre à mort le pilier public européen de production de billets et donc de privatiser totalement leur impression et la Recherche et Développement associée, avec tous les risques que cela comporte en matière de sécurité et de qualité des coupures. La privatisation d'une telle mission, tant régaliennne qu'essentielle à l'économie, serait totalement irresponsable. Cette activité pourrait de surcroît être assumée par une ou des imprimeries privées européennes hors du territoire, ce qui ne ferait qu'aggraver la détérioration du tissu productif industriel français qu'il est urgent de renforcer. Les citoyens en ont mesuré la fragilité à leurs dépens au début de la pandémie !

Les attermoiments du Conseil général de la Banque de France ont par ailleurs conduit à une augmentation du coût prévisionnel de la modernisation, consécutive au niveau de l'inflation et à la hausse du prix des matériaux de construction, sachant que près de 20 M€ de coûts externes et internes ont déjà été engagés pour ce projet.

Il est indispensable, au regard des enjeux, que le Conseil général de l'Institution valide enfin les investissements nécessaires à la mise en œuvre du projet Refondation.

**De plus, alors que le Président de la République a annoncé en mai faire de la réindustrialisation du pays une de ses priorités, il serait incompréhensible qu'un projet comme Refondation ne voit pas le jour.**

La CGT Banque de France et la Fédération des finances CGT réaffirment donc la nécessité d'un tel investissement et condamnent les hésitations et les menaces envers les agents émanant de la Direction.

Les enjeux de souveraineté et de stabilité économiques sont cruciaux et ils doivent primer, pour financer ce projet indispensable à la Société pour une monnaie fiable et de qualité.

Dans ce contexte, nous attendons du ministre que vous êtes de soutenir le projet Refondation et son financement par notre Institution.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, nos salutations syndicalistes.

Alexandre DERIGNY  
Secrétaire général de  
la fédération des finances CGT

Hugo COLDEBOEUF  
Secrétaire général du syndicat CGT  
de la Banque de France